MAIRIE D'EHUNS
13 rue de la Fontaine
70300 EHUNS
Tél-Fax : 03 84 94 51 38
Mail : mairie.ehuns@orange.fr

Personne à contacter : Mme GRANDJEAN Christine
☎ 06.82.38.18.57

Electricien : Mr. Régis DEMANGE
☎ 06.63.16.81.64

Pompiers ☎ 18
Gendarmerie ☎ 17
Samu ☎ 15
Numéro d'urgence Européen ☎ 112

LOCATION SALLE DES FETES
REGLEMENT INTERIEUR

TARIFS DE LOCATION :

Règlement par chèque à l'ordre du Trésor Public à envoyer à la trésorerie de Luxeuil-les-Bains

	HORS VILLAGE	HABITANTS DU VILLAGE
1 week-end avec vaisselle	240 €	95 €
1 week-end sans vaisselle	195 €	90 €
1 journée avec vaisselle	132 €	95 €
1 journée sans vaisselle	110 €	90 €
1 journée sans vaisselle jeunes du village **accompagnés d'un parent pour la location, Sous réserve**		50 €
Location de la chambre froide comprise dans le prix de location de la salle. **En cas d'incident technique rendant l'utilisation de la chambre froide impossible, le prix de la chambre froide sera déduit du montant de la location.**	10 €/jour	
CAUTION DANS TOUS LES CAS	**350 € + 50 €**	

CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR :

Pour pouvoir bénéficier du tarif préférentiel « Habitants du village », il faut que la personne pour qui la fête est organisée habite à Ehuns et que la fête soit à but non lucratif.

Un acompte d'un montant de la moitié du tarif de la location sera demandé à la réservation, un avis de paiement vous sera envoyé.
Le chèque est à **envoyer directement à la trésorerie de Luxeuil-les-Bains**.
Si l'acompte n'est pas versé dans les 30 jours suivant la réception de l'avis de paiement, la réservation sera automatiquement annulée.
En cas de désistement, l'acompte pourra éventuellement être remboursé sous réserve de présentation de justificatifs.
Les clés seront à votre disposition, chez Madame GRANDJEAN Christine, du jeudi soir au lundi soir.

Un dépôt de caution de 350 € par chèque à l'ordre du Trésor Public est exigé à la remise des clés. Ce montant sera restitué au locataire après l'état des lieux de sortie.
Un deuxième chèque de 50 € à l'ordre du Trésor Public sera également demandé à la remise des clés comme garantie pour la propreté des lieux. Il sera ensuite restitué au locataire après l'état des lieux de sortie, sauf si, le ménage n'a pas été / ou a mal été effectué.

En cas de litige, Madame GRANDJEAN Christine pourra s'adresser à M. Joël GRANDJEAN, M. Pascal MEZELLE ou M. Hervé MESLOT, membres de la commission des bâtiments communaux.

COMME TOUT LOCATAIRE, VOUS ETES RESPONSABLE DES LIEUX

- **Vous devez impérativement établir un état des lieux avec la responsable de la salle à la remise des clés et après la location.**

- La salle est prévue pour accueillir un nombre **maximum de 160 personnes**. En aucun cas vous ne devez dépasser cette limite.

- Le compteur est relevé avec Madame GRANDJEAN Christine à la prise des clés et à l'état des lieux.

- Le chauffage est électrique. La salle compte 6 radiateurs de 2000 watts et 3 radiateurs de 1500 w dans la cuisine, les toilettes et l'entrée.

Il est en partie à la charge du locataire.
Il faut bien gérer votre chauffage : l'EDF considérant la salle en bâtiment industriel, la location est beaucoup plus élevée qu'en privé. **Le KW vous est facturé 0.25 €.** Si tous les radiateurs fonctionnent ensemble au maximum (30°), ils consomment 20.5 KW/h et coûtent donc au locataire : 20.5 × 0.25 € = 5.10 € par heure.

- Il y a deux extincteurs à utiliser seulement en cas d'obligation.

- Des détections incendies ont été installées dans la salle, la cuisine et dans l'entrée. Il est formellement interdit de jouer avec ces détections et de les déclencher sans raison.

- Le signal sonore ne peut être coupé que par Madame GRANDJEAN Christine ou l'électricien chargé de l'entretien de la salle. Chaque intervention sera facturée au locataire au prix de 85 € TTC pour une intervention sur l'alarme détection incendie auxquels s'ajouteront 30 € HT pour remplacement de la vitre à briser sur les alarmes coup de poing situées dans la cuisine et dans l'entrée.

- Des dispositifs ont été placés au plafond pour la fixation des décorations, vous êtes priés de les utiliser **et ne devez en aucun cas faire des trous ou fixer des décorations avec de l'adhésif ; ni lever les plaques de faux-plafond.**

NUISANCES SONORES

Tout tapage nocturne est interdit à partir de 22 h. En conséquence, les locataires veilleront à ne pas nuire à la tranquillité du voisinage (sonorisation excessive, utilisation des klaxons, …) sous peine d'intervention de la gendarmerie. **Un limiteur acoustique, destiné à mesurer le niveau de volume sonore, a été installé. Le régisseur vous expliquera son utilisation (voir notice jointe).**

Toute dégradation occasionnée par le locataire fera l'objet de réparation aux frais de ce dernier.

MOBILIER

Salle : 40 plateaux de table de 4 personnes (1m) + pieds, 150 chaises, 2 estrades (2 m * 2 m).

Cuisine : 1 piano cuisson à utiliser uniquement pour le réchauffage, 1 chambre froide, 1 congélateur à tiroirs, 1 meuble de rangement pour la vaisselle, 1 chariot de service, 2 tables de travail, 1 lave-mains.

Plonge : 1 lave-vaisselle, 1 évier deux bacs, des étagères, 1 meuble de rangement

EXTERIEUR

Le parking est suffisamment grand, nous vous demandons de stationner le moins possible sur la chaussée, il y a parfois un trafic important de cars ou de matériel agricole. Vous pouvez stationner sur le terrain de basket.

Vous voudrez bien laisser le parking propre (ramasser papiers et bouteilles).
Nous vous demandons de respecter les espaces verts et les fleurs, c'est aussi votre bien être.

ATTENTION : Une cascade d'eau a été aménagée : l'accès en est interdit au public. Toute dégradation constatée sera réparée par la commune aux frais du locataire.

ORDURES MENAGERES

Deux poubelles de 240 litres sont placées à l'extérieur du bâtiment côté cuisine :

- **1 couvercle rouge pour les ordures ménagères** qui doivent être déposées dans des sacs fermés.
- **1 couvercle jaune tri sélectif sans sacs**

A l'intérieur de la cuisine, deux poubelles de 100 litres peuvent être utilisés.
Vous veillerez à mettre des sacs poubelles à l'intérieur et transvaser les sacs pleins dans la grosse poubelle OM à l'extérieur.
Le service de ramassage passe le mercredi matin. Veuillez prendre les dispositions nécessaires avec Madame GRANDJEAN Christine afin de les faire évacuer la même semaine.
Une participation au tri sélectif est comprise dans le prix de location de la salle.

DETERIORATIONS

En cas de détériorations des locaux, la commune mandatera un artisan pour effectuer les réparations et la facture sera retenue sur la caution.

PROPRETE DE LA SALLE

La salle doit être rendue dans l'état où vous l'avez trouvée, c'est-à-dire propre.
En cas de litige, le ménage sera effectué par une personne mandatée par la commune et le dépôt de 50 € demandé à la remise des clés comme garantie pour la propreté des lieux ne sera pas restitué.

COUT DE FACTURATION DE LA VAISSELLE

Un inventaire de la vaisselle mise à disposition sera effectué conjointement avec Madame GRANDJEAN Christine lors de la réception, après la manifestation, et les objets manquants seront facturés au locataire.

Vaisselle à remplacer	
Verre ordinaire	0.80 €
Verre à vin	2.00 €
Flute à champagne	2.00 €
Cuillère	1.60 €
Fourchette	1.60 €
Couteau	2.50 €
Petite cuillère	1.00 €
Couteau à pain	5.00 €
Tasse à café	1.00 €
Assiette plate blanche	2.00 €
Assiette a dessert blanche	1.50 €
Assiette plate de couleur	1.50 €
Assiette creuse de couleur	1.50 €
Pichet 1 litre	3.00 €
Bol	2.00 €
Coupelle	1.00 €
Saladier en verre	3.00 €
Corbeille à pain	5.00 €
Plat inox rond	15.00 €
Plat inox oval creux	10.00 €
Plat inox oval plat	10.00 €
Grand plat 40×30	80.00 €
Louche	10.00 €
Ecumoire	6.00 €
Tire-bouchon	6.00 €

<u>En cas de non-respect de ces règles par des locataires, le Maire et les membres de la commission des bâtiments communaux se réservent le droit de refuser une nouvelle demande de location de leur part.</u>

Nous vous remercions de votre coopération et vous souhaitons un agréable week-end.

MERCI

Le Maire,

RELEVE DE COMPTEUR à la prise des clés : ……

Etabli en 2 exemplaires, dont 1 remis au locataire

EHUNS, le……

Mme GRANDJEAN Christine,

EHUNS, le …….

Lu et accepté, Le locataire,